

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} septembre 2025

Nombre de conseillers en

exercice : **15**

Présents : **14**

Absents : **1**

Procurations : **1**

Votants : **15**

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 8-3

**Objet : Bilan d'activité 2024
de la communauté de
communes « Cœur de
Garonne »**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : AGUILA Cyrielle, AIMONE-CAT Françoise, CELLIER Jérôme, COURTOUX Cécile, DALLA-ZANNA Rosanna, DESHONS Frédéric, EVIN Franck, GERARD Sylvie, GRANGE Martine, LIVOTI Antoine, RAMEAU Roger, ROQUEBERT Joël, SANDY Liliane.

Absents excusés : AMOUROUX Jean-Paul (donne procuration à Monsieur SANS Christian),

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à **19h40**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué aux assemblées délibérantes des communes membres de la communauté de communes Cœur de Garonne ;

Monsieur le Maire présente le **rapport d'activités 2024** de la communauté de communes Cœur de Garonne et invite le conseil municipal à en débattre.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 septembre 2025

Le Maire, Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.